

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2005/01/01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 31 JANVIER 2005**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	43

**DATE DE LA CONVOCATION**

**25 janvier 2005**

L'an deux mille cinq, le 31 janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Masbaraud Mérignat, sur la convocation en date du 25 janvier 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, COTIN, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, MORE, MEYER, CALOMINE, LABORDE, JAMILLOUX, PAROT

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : FAYE, FAURILLON, CHEZEAUD, MONNIER, CAGNARD

Suppléantes : Mmes CONCHON, BOURDERIAU, PATAUD, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM MAYNE, POULIER, BEYLE

**OBJET : Maîtrise d'œuvre du projet de revalorisation du site de la cascade des Jarrauds**

Le 11 janvier, le premier comité de pilotage de la cascade des Jarrauds s'est tenu sur le site. Celui-ci comprenait des membres de la commune de Saint Martin Château, des membres de la Communauté de Communes ainsi que le SYMIVA et la DIREN.

Au cours de cette réunion a été validée la réalisation d'un cahier des charges devant servir de document pour la consultation de bureaux d'étude afin d'envisager une revalorisation du site et de ses équipements. En effet, au vu de l'importance actuelle du site, il faut envisager une restructuration de certains éléments afin que celui-ci soit adapté à la fréquentation.

Les principaux points qui devront être développés par cette étude sont :

- l'accueil sur le site : parking et mobilier nécessaires (sanitaire, table...)
- l'information touristique
- le cheminement
- l'aspect paysager
- la mise en réseau avec les autres sites existants, avec les chemins de randonnée

Les différentes solutions proposées pour chaque point seront examinées et validées par le comité de pilotage et intégrées au rendu final de l'étude. Ce document final devra présenter les estimatifs quantitatifs et financiers liés à chacun des futurs travaux de valorisation.

Ainsi cette étude ne constituera pas une simple étude technique et financière mais un préalable concret aux réalisations futures.

Ce document final qui servira de base aux futurs travaux sera présenté en conseil communautaire pour validation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide :

- de lancer une consultation sur la réalisation de l'étude
- de rechercher les subventions disponibles

Autorise le Président :

- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 01 février 2005  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD